

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

DATE DE LA CONVOCATION	12 DECEMBRE 2014
DATE D’AFFICHAGE	12 DECEMBRE 2014
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	5
- AYANT DONNÉ POUVOIR	1
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	4

Le MERCREDI DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à Dix-neuf Heures le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. Claude FERRY- 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Claude FERRY, 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) : M. Emmanuel BAROU, Mme Béatrice BENNE, Mme Karine BONNABEL, M. Marc CORRAZE, M. Mathieu FALQUE, M. Claude FERRY, M. Bruno LAKHDAR, M. Alain MARTIN, Mme Estelle MATHIEU, Mme Michèle VOURLAT

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (1) : Mme Amandine CHASTAN ayant donné pouvoir à M. Claude FERRY.
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (4) : M. Jean Pierre BOULET, M. Edouard DAVID, Mme Françoise HAYE, M. Christophe RISOUL.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Marc CORRAZE

PREAMBULE

- A- M Claude FERRY donne des nouvelles de la santé de M Jean-Pierre BOULET qui sont rassurantes et permettent d’envisager son retour sur Vars courant janvier 2015 en principe.
- B- M le Commandant Pierre Collier de passage sur Vars pour une journée de formation au sein du Centre de Secours fait le point sur l’organisation du corps cet hiver avec un nouveau chef , le renforcement de saisonniers et de nouvelles recrues parmi des jeunes de Vars.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2014.203. SEM VARSTOUR – Election d’un délégué suppléant de la commune – Du fait de l’empêchement temporaire de M le Maire , Le Conseil Municipal désigne M Claude Ferry en qualité de suppléant de M Jean-Pierre BOULET pour siéger au sein du conseil d’administration de VARSTOUR. Cette fonction prendra fin avec le retour de M BOULET.

II. SAISON HIVER 2014-2015

2014.204. Actualisation des frais de secours sur pistes – Le Conseil Municipal approuve l’actualisation du tarif « Blessé évacué par hélicoptère ».

III. DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS – MARCHES PUBLICS – TRAVAUX

2014.205. Maison de Santé Pluridisciplinaire – approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes du Guillestrois au bénéfice de la commune - La Communauté de communes du Guillestrois a engagé un programme de réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur 3 sites : Guillestre, Risoul et Vars. Après recherche et concertation, il s'avère que l'endroit le plus approprié pour Vars est une construction en front de neige sur le site abritant actuellement le poste saisonnier de Gendarmerie-le centre de secours de la SEDEV et la billetterie .

Ces équipements n'étant plus fonctionnels, il a été décidé de reconstruire l'ensemble compte tenu du fait que le Conseil Général s'est engagé à subventionner à hauteur de 30% la reconstruction des locaux communaux dans le cadre d'un ensemble immobilier avec la Communauté de Communes qui prendra à sa charge l'intégralité de la Maison de Santé Pluridisciplinaire moyennant des subventions de l'ARS. Pour la réalisation de ce programme permettant une synergie fonctionnelle et une économie d'échelle , Le Conseil Municipal approuve une convention de co-maitrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Guillestrois.

2014.206. Abrogation du Règlement des Marchés à Procédure Adaptée – Le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération municipale du 12 avril 2013 portant règlement interne des marchés à procédure adaptée compte tenu de son caractère non obligatoire.

2014.207. Délivrance de bois – délégation de signature à l'ONF – Le Conseil Municipal décide d'accorder la délégation de signature à M. Simon Brochier, agent de l'ONF en charge de la forêt communale de Vars, pour les délivrances de bois aux particuliers au cas par cas.

2014.208. Maitrise d'œuvre pour la construction d'un Office de Tourisme, salle polyvalente et bureaux SEDEV. Avenant n°1 – Il est rappelé que le précédent Conseil Municipal avait engagé des études pour la réalisation d'un complexe d'un Office de Tourisme, salle polyvalente et bureaux SEDEV et qu'il avait du suspendre ce programme faute de subvention suffisante pour assurer son financement.

Pour clôturer ce dossier, le nouveau Conseil Municipal se voit contraint d'approuver un avenant n°1 fixant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre au niveau des études engagées tout en regrettant la dépense ainsi réalisée en pure perte.

2014.209. Projet de construction d'une microcentrale sur Peinier. Demande de transfert de la subvention du Conseil Général « Projet Structurant » - Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général le transfert d'une partie de la subvention réservée au titre de la programmation pluriannuelle 2010-2014 des Projets Structurants pour l'opération intitulée « Microcentrale hydroélectrique de Peinier » vers l'opération de protection de la route d'Escreins et de Ste-Marie contre les risques naturels, pour un montant de 154 200 € correspondant à 30% du montant hors taxe de l'opération qui s'élève à 514 000 €HT, et confirme la demande de financement au titre du P.AP.I. pour la première tranche de travaux d'aménagement du chenal du Chagnon dans le cadre de la protection du village de Ste-Marie contre les crues.

IV. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

2014.210. CG05 Fond Social Logement – Le Conseil Municipal approuve la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement.

2014.211. Indemnité Gardiennage église – Le Conseil Municipal approuve avec 1 voix contre, 1 abstention et le reste pour , le versement de l'indemnité proposée .

2014.212. **Subvention de l'Office de Tourisme 2015 – Le Conseil Municipal** approuve la programmation de la subvention de fonctionnement prévue pour l'Office de Tourisme dans l'attente du vote du budget principal 2015.

2014.213. **Opérations de fin d'année 2014 – Le Conseil Municipal** donne pouvoir à M. le 1^{er} Adjoint dans cette affaire.

2014.214. **Autorisation de mandatement 2015 – Le Conseil Municipal** autorise M. le Maire ou M. Claude FERRY 1^{er} Adjoint à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'au vote du budget de l'exercice 2015.

2014.215. **Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme – Budget Communal 2014 – Le Conseil Municipal** approuve une subvention exceptionnelle au profit de l'Office du tourisme VARS pour être reversée au Club de Hockey les Rapaces faisant la promotion de Vars sur leurs tenues.

2014.216. **Admission en non-valeur – Le Conseil Municipal** accepte l'admission en non valeurs des titres de frais de secours sur pistes à la demande du Percepteur.

2014.217. **Subvention Budget SPANC – Le Conseil Municipal** approuve le versement de la subvention au budget SPANC pour assurer son fonctionnement .

2014.218. **Demande gracieuse de pénalités d'urbanisme de Mme MANSINCAL Caroline – Le Conseil Municipal** approuve la demande gracieuse précitée de remise de pénalités compte tenu de l'avis favorable du Trésorier de Laragne-Orpierre.

V- QUESTION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

La question du fonctionnement de la commission des travaux est retirée de l'ordre du jour à l'unanimité

VI- QUESTIONS DIVERSES

- a) **Réhabilitation de la Maison des Jeunes de Ste Marie** : il est rendu compte qu'un maître d'œuvre a été choisi fin Novembre pour se conformer aux prescriptions du certificat d'urbanisme instruit par les services de l'Etat . Par ailleurs, ce projet a été pré-inscrit début décembre au sein du programme de subventions présenté par la Communauté de communes du Guillestrois auprès des financeurs publics (Région)
- b) **Activités périscolaires** : il est rendu compte du bon fonctionnement de la mise en œuvre des activités périscolaires le jeudi après-midi dans le cadre de la réforme du rythme scolaire ; et ce grâce à la mobilisation de tous les acteurs (ODCVL coordinateur, intervenants individuels ou associations, agents des écoles)
- c) **Fonctionnement du conseil municipal** : après concertation, l'heure de réunion est maintenue à 19 H durant la saison hivernale comme habituellement

Le Secrétaire de séance,

Marc CORRAZE

Pour le Maire empêché,

Claude FERRY 1^{er} Adjoint

